

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
ROUSSENNAC - Commune

Séance du mercredi 08 juillet 2026

Délibération N° DE_20260708_005

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 02/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Aude-Marie MAUGER LEFEBVRE, Perrine PICAROUGNE

Représentés : Jean-Claude FROMENT représenté par Sébastien CAYSSIALS, Amélie LALLOZ représentée par Perrine PICAROUGNE

Absents et Excusés : Thibault CAMMAN, Joël FROMENT, Guillaume POUJOL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarifs des services périscolaires - année scolaire 2026-2027

-

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés par délibérations des services périscolaires, comme suit :

- Repas de la cantine scolaire :.....4,10€
- Accueil périscolaire (garderie) de 7h15 à 8h55 :.....0,75€
(famille non imposable) et 0,80€ (famille imposable)
- Accueil de loisirs de 16h30 à 18h30 :.....1€ (famille non imposable) et 1,05€ (famille imposable)

Considérant les bilans des services périscolaires pour l'année 2025-2026 présentés
par Monsieur le Maire

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026

Date de réception de l'AR: 09/07/2026

012-211202064-DE_20260708_005-DE

A G E D I

DE_20260708_005

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les prix des services périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 comme suit :

- Repas de la cantine scolaire :.....4,30€
- Accueil périscolaire (garderie) de 7h15 à 8h50 :.....0,75€
(famille non imposable) et 0,80€ (famille imposable)
- Accueil de loisirs de 16h30 à 18h30 :.....1€ (famille
non imposable) et 1,05€ (famille imposable)

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS
Président de séance

Marie-Laure CAMBOULAS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026

012-211202064-DE_20260708_005-DE
A G E D I

DE_20260708_005